



Présentez
une
règle vitale
à la fois.

Neuf règles vitales pour la construction en éléments préfabriqués en béton

Support pédagogique



Objectif de formation: tous les travailleurs et leurs supérieurs connaissent et appliquent les règles vitales.



Formateurs: chefs de projet, chefs de montage, chefs monteurs, chefs d'équipe, préposés à la sécurité.



Temps requis:
~ 10 min par règle.



Lieu de formation:
sur le chantier

Bases légales

Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA), art. 6.1

«L'employeur veille à ce que tous les travailleurs occupés dans son entreprise, y compris ceux provenant d'une entreprise tierce, soient informés des risques auxquels ils sont exposés dans l'exercice de leur activité et instruits des mesures à prendre pour les prévenir. Cette information et cette instruction doivent être dispensées lors de l'entrée en service ainsi qu'à chaque modification importante des conditions de travail; elles doivent être répétées si nécessaire.»

Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA), art. 6.4

«L'information et l'instruction doivent se dérouler pendant les heures de travail et ne peuvent être mises à la charge des travailleurs.»

Documentation

Dans la Directive CFST 6508 («Directive relative à l'appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail»), le législateur exige un concept de sécurité interne, lequel doit être complété par une documentation de la formation accomplie par les collaborateurs. Pour documenter la formation dispensée au moyen du présent support pédagogique, il suffit de compléter la fiche «Attestation de formation» en annexe. Toutes les indications nécessaires y sont mentionnées.

En tant qu'employeur, c'est vous qui êtes responsable de la sécurité au travail. Vous devez donc faire en sorte que tous les collaborateurs de votre entreprise aient les connaissances requises en la matière en les instruisant à l'aide de ce support.

Fixer les bonnes priorités

Tous les intervenants savent par expérience que la construction en éléments préfabriqués en béton est un travail très exigeant et dangereux. Des travailleurs continuent d'être victimes d'accidents mortels lors de cette activité en raison d'une chute ou parce qu'ils ont été écrasés par des parties de construction.

Nul n'est à l'abri d'un accident, même les pros! Et ils ont parfois eux aussi besoin de se remémorer les règles de base. Respecter systématiquement les règles vitales permet de prévenir les accidents et beaucoup de souffrances.

Les «Neuf règles vitales pour la construction en éléments préfabriqués en béton» ont été élaborées par la Suva avec le soutien de la Société suisse des entrepreneurs (SSE), de SwissBeton et du syndicat Unia. Cette coopération est l'expression du principe de partenariat social caractéristique de la Suva.

Créer les conditions requises

Les supérieurs (chefs de projet, chefs de montage, chefs monteurs, chefs d'équipe ou préposés à la sécurité) sont d'excellents ambassadeurs de la sécurité. Ils bénéficient de la crédibilité nécessaire pour expliquer les «règles vitales» en vigueur.

Annoncez préalablement le but et le programme des miniformations prévues. Faites savoir que votre entreprise prend la sécurité au sérieux et contrôle le respect des règles prescrites. Parlez des conséquences prévues en cas de non-respect réitéré (avertissement oral, avertissement écrit, mutation et, dans les cas extrêmes, licenciement).

Commandez un support pédagogique (www.suva.ch/88822.f) par équipe pour les formateurs et un nombre suffisant de brochures pour l'ensemble des collaborateurs concernés («Neuf règles vitales pour les peintres et plâtriers», www.suva.ch/84049.f).

Conseils pour la formation

Utilisation du support pédagogique

En tant que formateur, fixez le délai à l'intérieur duquel vos subordonnés devront avoir bénéficié de la formation prévue au moyen du présent support pédagogique. Pensez également aux travailleurs temporaires!

Présentez une règle vitale à la fois, par exemple une règle par semaine.

Choisissez un endroit adapté aux besoins de la formation, par ex. près d'un échafaudage, d'une ouverture dans le sol, d'une fouille, etc. Prévoyez env. 10 min pour chaque règle de sécurité.

Préparation

Annoncez la formation à l'avance (thème, lieu, date, heure) et convoquez les collaborateurs suffisamment tôt, afin qu'ils puissent s'y préparer.

Taille idéale des groupes: 3–12 personnes.

Pour être bien préparé, vous devez être en mesure d'expliquer les règles et leur application en utilisant vos propres mots et un vocabulaire simple. Pensez également aux travailleurs de langue étrangère!

Commandez suffisamment tôt le nombre de brochures nécessaires, afin de pouvoir en remettre un exemplaire à chaque collaborateur concerné («Neuf règles vitales pour la construction en éléments préfabriqués en béton», www.suva.ch/84049.f).

Présentation des règles de sécurité

Choisissez une règle correspondant aux travaux en cours.

Chaque règle fait l'objet d'une fiche spéciale. Le recto peut s'utiliser comme affichette. Après le cours, nous vous conseillons de l'apposer par ex. sur un tableau d'affichage. Des informations destinées au formateur sont inscrites au verso.

Il est important de tenir compte des réserves, critiques ou questions émises par les personnes qui participent à la formation et de rechercher ensemble des solutions pratiques et adéquates.

Consignez les formations dispensées en notant les principaux points sur les fiches «Attestation de formation».

Conseils pour les supérieurs

Contrôle des règles en vigueur

En tant que supérieur, c'est vous qui donnez l'exemple. Respectez toujours les règles de sécurité! C'est le seul moyen d'être crédible.

Récompensez les comportements respectueux de la sécurité. Les compliments motivent et sont plus efficaces que les sanctions.

Corrigez systématiquement tout comportement dangereux. Fixez aussi des thèmes prioritaires en contrôlant, par ex. pendant une semaine, le respect de la règle qui vient d'être présentée.

Consignez les contrôles effectués en notant les principaux points sur les fiches «Attestation de formation».

Si vous constatez qu'une règle n'est pas respectée, cherchez à connaître les raisons:

- Engagez une discussion avec les collaborateurs concernés. Demandez-leur pourquoi ils ne respectent pas la règle de sécurité prescrite. Écoutez leurs arguments, répondez à leurs questions et clarifiez immédiatement les objections.
- En cas de besoin, n'hésitez pas à répéter la formation.
- Si vous n'obtenez pas de résultat, signalez les fauteurs, afin que leur supérieur applique la sanction prévue (avertissement oral, avertissement écrit, mutation et, dans les cas extrêmes, licenciement).

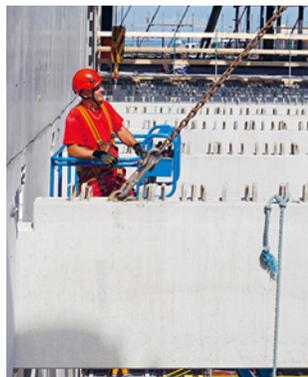
Publications complémentaires

- Formation et instruction en entreprise: des outils indispensables pour la sécurité, www.suva.ch/66109.f
- Des règles pour davantage de sécurité – Élaboration et application des règles de sécurité et de comportement dans les P.M.E, www.suva.ch/66110.f
- Ils ne veulent pas, tout simplement! Vraiment? – Conseils de motivation pour la sécurité au travail, www.suva.ch/66112.f
- Exemples d'accidents récents dans votre branche: www.suva.ch/exemples-accidents.
- Infos utiles pour le domaine du montage: www.suva.ch/batiment.

Neuf règles vitales pour la construction en éléments préfabriqués en béton:



Règle 1
Respecter le concept de montage.



Règle 2
Utiliser les points d'arrimage prévus.



Règle 3
Élinguer correctement les charges.



Règle 4
Sécuriser les zones de déchargement et de stockage.



Règle 5
Porter les EPI.



Règle 6
Utiliser des équipements de travail appropriés.



Règle 7
Stabiliser les parties de construction.



Règle 8
Installer des protections collectives.



Règle 9
Installer des accès et des postes de travail sûrs.

Pour rentrer chez soi en bonne santé.

Suva

Case postale, 6002 Lucerne

Renseignements

Secteur génie civil et bâtiment

Case postale, 1001 Lausanne

Tél. 021 310 80 40

service.clientele@suva.ch

Téléchargement

www.suva.ch/88822.f

Titre

Neuf règles vitales pour la construction
en éléments préfabriqués en béton

Imprimé en Suisse

Reproduction autorisée, sauf à des fins
commerciales, avec mention de la source.

1^{re} édition: octobre 2014

Édition revue et corrigée: janvier 2022

Référence

88822.f

Règle 1

Nous respectons systématiquement le concept de montage.



suva

Règle 1

Nous respectons systématiquement le concept de montage.

Travailleur: Je commence le travail uniquement après avoir discuté du concept de montage avec mon supérieur.

Supérieur: Je veille à ce que le concept de montage soit à disposition et j'en discute avec les travailleurs avant de commencer le travail. En cas de doute, j'en parle au responsable.

Méthode de formation

Les nouvelles techniques de montage réduisent la durée de construction, ajoutant ainsi une pression sur les délais et accroissant l'importance d'une préparation systématique du travail. Dans ce contexte, le respect du concept de montage et l'utilisation d'équipements appropriés jouent un rôle déterminant pour la sécurité.

Préparation du travail

1. Plans d'exécution

Définir dans les plans de construction et de fabrication les moyens auxiliaires, points de suspension et d'ancrage.

2. Prémontages

Prévoir des prémontages en usine ou sur l'aire de stockage afin que l'exécution soit rapide et sûre sur le chantier.

3. Équipements de travail

Adapter les équipements de travail à la construction ainsi qu'à la situation et les mettre à disposition en temps voulu. Les principaux équipements de travail sont les suivants:

- engins et accessoires de levage
- plateformes élévatrices mobiles de personnel (PEMP)
- échafaudages et garde-corps
- filets de sécurité

4. Phases de travail

- Planifier la fabrication, le transport et le stockage en fonction du sens de montage défini et de son avancement.

- Veiller à garantir la stabilité des éléments et de la construction en tout temps (→ règles 4 et 7).
- S'assurer que tous les bords de chute sont sécurisés avec une protection collective afin que personne ne puisse faire une chute lors des travaux en hauteur.

Situation sur le chantier en cours

- Les facteurs externes ont-ils été pris en compte de manière appropriée (conduites de service, conditions météorologiques, etc.)?
- Tous les travailleurs (y compris ceux des entreprises temporaires ou des sous-traitants) ont-ils été formés à la marche à suivre? Connaissent-ils les mesures de sécurité et les phases de travail prévues?

Contrôle

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Les consignes du concept de montage sont respectées.
- Les lacunes sont immédiatement éliminées ou annoncées au supérieur.

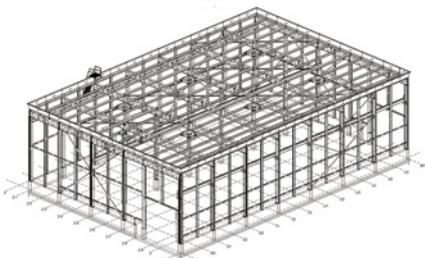
Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect.

Responsable

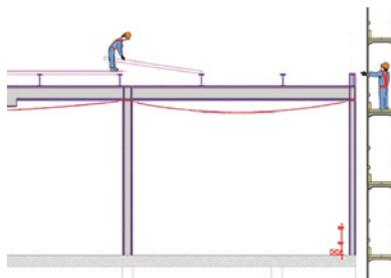
Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de doute ou de difficulté.

Publications complémentaires

- Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst), www.suva.ch/1796.f
- Feuillelet d'information «La sécurité en s'encordant», www.suva.ch/44002.f



1 Des plans de montage compréhensibles sont à la base de toute préparation du travail.



2 Présenter les phases de travail critiques au besoin avec des moyens simples.



3 Discuter en équipe de la phase de travail planifiée.

Règle 2

Nous utilisons les points d'arrimage pour élinguer et monter correctement les éléments.



Règle 2

Nous utilisons les points d'arrimage pour élinguer et soulever correctement les éléments de construction.

Travailleur: Je sais exactement où se trouvent les points d'arrimage. En cas de doute, je m'adresse à mon supérieur.

Supérieur: J'interviens auprès des concepteurs afin que les parties de construction soient pourvues de points d'arrimage appropriés.

Méthode de formation

Dès la phase de planification et de fabrication, il faut garantir que les charges puissent être transportées et disposées sur leur lieu de destination en toute sécurité. Le système d'élingage doit être adapté selon l'élément à déplacer. Exemple: pour soulever horizontalement des éléments de construction asymétriques, il faut utiliser des élingues réglables ou des points d'ancrage montés conformément à la planification.

Dimensionnement et construction

- Tient-on compte du centre de gravité en cas de parties de construction asymétriques?
- Tient-on compte des forces supplémentaires résultant de l'angle de suspension au point d'ancrage?
- Un engin de levage suffisamment stable (grue) avec une hauteur de crochet suffisante est-il à disposition pour le montage? Hauteur du crochet trop faible → Angle de suspension élevé → Forces accrues!
- Les points d'arrimage sont-ils adaptés au système d'élingage prévu (diamètre adapté aux dimensions de la manille ou du crochet, etc.)?
- En présence de plus de deux points d'arrimage par élément → Tient-on compte de la variation de la répartition des charges sur le système d'élingage (décharge d'une élingue, etc.)?

Élingues

Le système d'élingage est-il adapté à l'élément et aux forces supplémentaires résultant de l'angle de suspension?

Outils

Quels outils peuvent être utilisés pour réduire le risque (par ex. palonnier)?

Situation sur le chantier en cours

- Comment peut-on déplacer des éléments difficilement élingables (→ outils et dispositifs spéciaux)?
- En fonction de la situation, une formation à l'élingage des charges est-elle effectuée?

Contrôle

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Utiliser des points d'ancrage appropriés.
- Employer des élingues appropriées.

Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect.

Responsable

Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de doute ou de difficulté.

Publications complémentaires

- Dossier de formation pour le secteur de la construction: Elingage de charges, www.suva.ch/88801.f
- Notice de formation pour le secteur de la construction: Choix des élingues, www.suva.ch/88802.f



1 Monter les points d'ancrage aux endroits définis au préalable.



2 Élinguer correctement les charges asymétriques.



3 Utiliser des palonniers en fonction de la situation.

Règle 3

Nous élinguons correctement les charges.



suva

Règle 3

Nous élinguons correctement les charges.

Travailleur: Je n'élingue pas de charge si je n'ai pas reçu de formation ni d'instruction.

Supérieur: Je confie l'élingage des charges uniquement aux personnes spécialement formées et instruites à cet effet. Je mets à disposition exclusivement des élingues contrôlées et pourvues du marquage correspondant.

Méthode de formation

Dès la phase de planification et de fabrication, il faut garantir que les charges puissent être transportées et disposées sur leur lieu de destination en toute sécurité. Le système d'élingage doit être adapté selon l'élément à déplacer. Exemple: pour soulever horizontalement des éléments de construction asymétriques, il faut utiliser des élingues réglables ou des points d'ancrage montés conformément à la planification.

Élingues

- Les élingues nécessaires sont-elles disponibles en nombre suffisant (palonniers, chaînes, câbles, sangles, cordes, etc.)?
- Des cordes de guidage sont-elles disponibles et peuvent-elles être fixées si nécessaire à un endroit approprié?

Élinguer des charges

- Le poids des éléments est-il connu?
- Le centre de gravité ou les points d'arrimage des éléments asymétriques sont-ils définis?
- L'emplacement et la charge nominale des points d'arrimage sont-ils connus?
- L'élingueur est-il formé et maîtrise-t-il les signes de la main pour se faire comprendre du grutier?

Processus de levage

- La communication entre le grutier et l'élingueur est-elle garantie à tout moment (idéalement, contact visuel et radio)?

- La zone de giration de la grue est-elle libre d'obstacles (définir les secteurs de travail)?

Détacher les charges

La communication avec le grutier est-elle également assurée sur le lieu de montage?

Situation sur le chantier en cours

- Les outils ou les équipements spéciaux nécessaires pour déplacer les éléments difficiles à élinguer sont-ils disponibles?
- En fonction de la situation, une formation à l'élingage des charges est-elle effectuée?

Contrôle

Énoncez les points qui seront contrôlés:

- Les charges doivent être correctement élinguées et détachées.
- Les grues sont utilisées uniquement par des grutiers au bénéfice d'un permis correspondant.

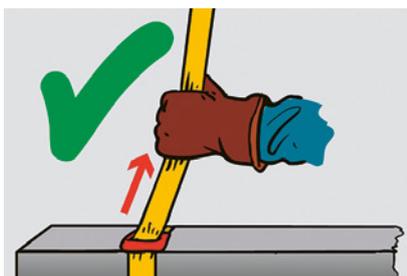
Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect.

Responsable

Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de doute ou de difficulté.

Publications complémentaires

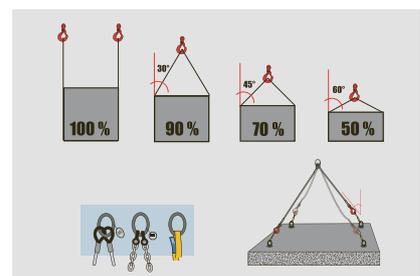
- Dossier de formation pour le secteur de la construction: Elingage de charges, www.suva.ch/88801.f
- Notice de formation pour le secteur de la construction: Choix des élingues, www.suva.ch/88802.f



1 Pas de place pour l'improvisation: apprendre à élinguer correctement, quelle que soit la situation.



2 Grutiers, élingueurs et monteurs sont une équipe de professionnels.



3 Utiliser des élingues avec une capacité de charge suffisante.

Règle 4

Nous sécurisons les zones de déchargement et de stockage.



suva

Règle 4

Nous sécurisons les zones de déchargement et de stockage.

Travailleur: Lors du déchargement et du stockage, je prends les mesures nécessaires pour éviter tout risque de coincement ou de chute.

Supérieur: Je prépare les aires de stockage en veillant à ce que les surfaces soient résistantes. Je prends toutes les dispositions nécessaires pour sécuriser les éléments.

Méthode de formation

Il arrive encore que des travailleurs soient écrasés et coincés par des éléments de construction qui se renversent, ou bien qu'ils tombent sur l'aire de stockage depuis des plateformes de chargement lors de l'arrimage ou désarrimage de ces éléments. Les charges doivent être stockées de manière à pouvoir être élinguées en toute sécurité.

Livraison et accès en camion

- Planifier la livraison des éléments en coordination avec le chantier.
- Séparer les voies de circulation pour les personnes et les machines ou les véhicules au moyen de barrières.
- Utiliser des équipements de travail adaptés.

Aire de déchargement

- Définir le lieu de stationnement du camion avec la direction des travaux.
- Convenir de plages horaires fixes pour les livraisons.
- Éviter la zone dangereuse lors des manœuvres du camion (risque d'être écrasé ou coincé!).

Arrimage de la charge sur le camion

- Prendre des mesures de protection contre les chutes à partir d'une hauteur de chute de 2,0 m.
- Les longues élingues qui restent sur l'élément de construction après le chargement en usine sont source d'acrobaties inutiles et dangereuses sur le chantier.

Aire de stockage

- Vérifier si la surface est suffisamment résistante.
- Préparer une aire de stockage plane pour les éléments de construction.
→ réduire au maximum le risque de basculement.

- Sécuriser les éléments de construction contre tout risque de renversement ou de glissement.
- Adapter la hauteur de stockage selon les éléments de construction et selon la situation.

Situation sur le chantier en cours

- Le poids et les dimensions des éléments de la construction sont-ils connus?
- Le matériel nécessaire est-il disponible pour sécuriser les éléments sur l'aire de stockage?

Contrôle

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Le concept de transport et de stockage est connu.
- Les parties de construction sont sécurisées contre tout risque de renversement.

Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect.

Responsable

Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de doute ou de difficulté.

Publications complémentaires

- Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst), www.suva.ch/1796.f
- Dossier de formation pour le secteur de la construction: Elingage de charges, www.suva.ch/88801.f
- Notice de formation pour le secteur de la construction: Choix des élingues, www.suva.ch/88802.f



1 Séparer les voies de circulation pour les personnes et les véhicules.



2 Utiliser des outils, de longues élingues ou une protection par encordement pour arrimer/désarrimer la charge à partir d'une hauteur de chute de 2,0 m.



3 Sécuriser les éléments de construction contre tout risque de renversement.

Règle 5

Nous portons les équipements de protection individuelle.



Règle 5

Nous portons les équipements de protection individuelle.

Travailleur: Je porte toujours les équipements de protection individuelle requis.

Supérieur: Je veille à ce que tous les collaborateurs reçoivent et portent les équipements de protection individuelle requis. Je les porte aussi.

Méthode de formation

Les équipements de protection individuelle (EPI) à porter dépendent du poste de travail (bâtiment, génie civil et travaux publics), des équipements de travail (meule à tronçonner, poste de soudage, engin de levage, etc.) et des substances utilisées (matériaux de construction, produits chimiques ou toxiques, etc.). Il faut souvent porter plusieurs EPI pour se protéger efficacement. Tous les travailleurs ont le droit d'avoir des EPI à leur disposition et d'être formés à leur utilisation. Les EPI défectueux ou inutilisables doivent être remplacés.

Principaux EPI pour le montage

Vêtements de travail adaptés aux conditions météorologiques, casques de protection, chaussures de sécurité, gants de protection, lunettes de protection, protecteurs d'ouïe, EPI contre les chutes (à ce propos, voir également le support pédagogique «Huit règles vitales pour les travaux avec protection par encordement», www.suva.ch/88816.f).

Rôle du supérieur

Donnez l'exemple: portez systématiquement les EPI nécessaires en fonction des situations!

Pourquoi porter des EPI?

De nombreuses blessures et des accidents pourraient être évités en portant systématiquement des EPI.

Remise et utilisation des EPI requis

- Les employeurs doivent mettre à disposition les EPI.
- Les travailleurs ont l'obligation de porter les EPI.

État des EPI

Les EPI doivent être contrôlés conformément aux indications du fabricant et remplacés si nécessaire (EPI endommagés ou défectueux, etc.).

Situation sur le chantier en cours

- Tous les travailleurs disposent-ils des EPI requis?
- Les EPI sont-ils en bon état?
- Les travailleurs portent-ils systématiquement les EPI requis?

Contrôle

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Les EPI sont systématiquement portés.
- Les EPI sont en parfait état.

Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect.

Responsable

Les EPI défectueux, usés ou sales doivent être immédiatement remplacés. Indiquez le responsable à qui s'adresser en cas de questions.

Publications complémentaires

- Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst), www.suva.ch/1796.f
- Feuillelet d'information «La sécurité en s'encordant», www.suva.ch/44002.f



1 Casque avec jugulaire et vêtement de signalisation haute visibilité.



2 Chaussures de sécurité avec calotte d'acier.



3 Lunettes de protection et protecteurs d'ouïe.

Règle 6

Nous employons uniquement des machines et des équipements appropriés et nous les utilisons correctement.



Règle 6

Nous employons uniquement des machines et des équipements appropriés et nous les utilisons correctement.

Travailleur: Je suis en mesure d'utiliser correctement les machines et les équipements et je connais les consignes de sécurité. Dans le cas contraire, je demande à être formé à leur utilisation.

Supérieur: Je veille à fournir des machines et des équipements appropriés et je contrôle si les travailleurs en maîtrisent l'utilisation.

Méthode de formation

Les équipements de travail sont des outils nécessaires à l'exécution des travaux. Ils regroupent les engins et les machines (par ex. grues, plateformes élévatrices mobiles de personnel), les véhicules, les dispositifs de protection (échafaudages, filets de sécurité, couvertures, garde-corps, etc.), ainsi que les équipements de protection individuelle.

Pas de place pour l'improvisation

Les équipements de travail adaptés et nécessaires pour une activité doivent être mis à disposition en temps voulu. Tout risque d'improvisation peut ainsi être écarté.

Utilisation

Les travailleurs doivent être formés à l'utilisation correcte des équipements de travail (via la notice d'instructions et les consignes de sécurité) et à leur contrôle visuel.

- Grues et engins de levage: formation → permis
- Plateformes élévatrices mobiles de personnel: formation
- Échafaudages roulants: instruction
- Échafaudages de façade: instruction
- EPI: instruction
- Manutention des charges: instruction

Entretien

Les équipements de travail défectueux ne doivent plus être utilisés.

Situation sur le chantier en cours

Existe-t-il des postes de travail où l'on ne recourt pas encore à une protection collective? Interrogez les collaborateurs et recherchez ensemble les solutions envisageables.

Contrôle

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Choix des équipements de travail appropriés.
- État des équipements de travail.
- Utilisation des équipements de travail.

Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect.

Responsable

Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de difficulté concernant les équipements de travail.

Publications complémentaires

- Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst), www.suva.ch/1796.f
- Feuillet d'information «La sécurité en s'encordant», www.suva.ch/44002.f



1 Mettre à disposition les équipements de travail adaptés et sûrs pour chaque type de travail.



2 Travaux de montage avec une tour d'échafaudages: efficace, sûr et ergonomique.



3 Échafaudages roulants: se fonder sur l'état de la technique et utiliser des produits modernes et sûrs.

Règle 7

Lors du montage, nous stabilisons les éléments de construction.



Règle 7

Lors du montage, nous stabilisons les éléments de construction.

Travailleur: Je ne détache jamais une partie de construction de la grue avant qu'elle ne soit stabilisée et solidement fixée.

Supérieur: Je forme les travailleurs. Je veille à ce que le concept de montage soit mis en œuvre en toute sécurité.

Méthode de formation

Lors du montage d'éléments de construction préfabriqués, les travailleurs sont soumis à des cadences soutenues. L'état du montage et la sécurisation de chaque élément de construction sont donc d'une grande importance. Avant de décrocher les élingues, les éléments de construction doivent être protégés contre tout risque de renversement ou de glissement, au moyen d'étais de réglage, d'embases adaptées ou de fixations à des éléments de construction déjà sécurisés, etc. L'état du montage doit être évalué en permanence par l'entrepreneur qui réalise les travaux, en collaboration avec les ingénieurs de projet afin de définir des consignes claires.

Communication

La communication entre le grutier et le personnel réalisant le montage doit être garantie. Il faut pouvoir se comprendre et être compris (instructions entendues ou vues et correctement interprétées)!

Respecter les consignes malgré la cadence

- Effectuer le montage conformément à la planification établie et poser des questions en cas de problèmes ou de doutes.
- Réaliser si possible le montage à partir d'un point d'ancrage stable ou en créer un.
→ arrimer solidement chaque nouvel élément aux autres éléments déjà sécurisés.
- Monter et fixer les étais de réglage prescrits selon les spécifications.
- Appuis: calage provisoire des éléments selon les spécifications. Ne pas improviser!

Vent et conditions météorologiques

- En cas de stabilisations temporaires (étais de réglage, tire-forts, etc.), toujours prendre en compte les ondes de choc (par ex. le grutier heurte un étai déjà monté avec un élément de construction).

Situation sur le chantier en cours

L'état ou le déroulement du montage présente-t-il un risque de renversement ou de glissement? Interrogez les collaborateurs et recherchez ensemble les solutions envisageables.

Contrôle

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Le déroulement du montage a été convenu et il est respecté.
- La communication entre le grutier et le personnel réalisant le montage est garantie.
- Les éléments de construction sont sécurisés avant d'être décrochés de la grue ou de l'engin de levage.
- Les forces du vent et les ondes de choc sont prises en compte.

Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect.

Responsable

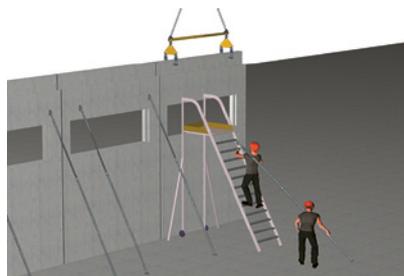
Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de doute ou de difficulté.

Publications complémentaires

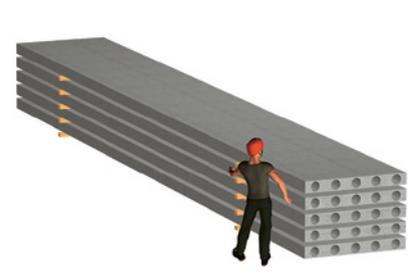
- Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst), www.suva.ch/1796.f



1 Embase correctement sécurisée avec quatre ancrages.



2 Montage des étais de stabilisation.



3 Prudence lors de l'utilisation d'appuis temporaires: prévenir tout risque de renversement des éléments de construction!

Règle 8

Nous nous protégeons du risque de chute grâce aux protections collectives.



Règle 8

Nous nous protégeons du risque de chute grâce aux protections collectives.

Travailleur: Je commence le travail uniquement après le montage des échafaudages, des filets et des garde-corps prescrits.

Supérieur: Avant de commencer le travail, je m'assure toujours que la protection collective est adaptée à l'avancement du chantier.

Méthode de formation

À l'inverse des mesures individuelles, les mesures de protection collective telles que les filets de sécurité ou les échafaudages de retenue servent à plusieurs personnes et permettent de travailler efficacement et en toute sécurité. Lorsqu'il est impossible de mettre en œuvre des mesures de protection collective contre les chutes, il est permis de travailler avec une protection par encordement (équipement de protection individuelle contre les chutes). Seules les personnes pouvant justifier d'une formation adaptée sont autorisées à utiliser des EPI contre les chutes durant le travail.

Préparation du travail

- A-t-on pris toutes les mesures de protection collective possibles?
 - Échafaudage
 - Filets de sécurité
 - Garde-corps
- En général, les échafaudages de retenue et les filets de sécurité doivent être privilégiés à d'autres dispositifs de protection collective telles que les garde-corps lors du montage de toits ou d'éléments de toit.
- Les travailleurs ont-ils tous été suffisamment formés au contrôle visuel des mesures de protection collective?

Équipements de travail alternatifs

- Est-il possible d'utiliser des équipements techniques tels que des plateformes élévatrices mobiles de personnel? Travailler avec une protection par encordement est permis uniquement si l'utilisation de tels dispositifs est impossible.
- Y a-t-il suffisamment de personnes formées aux travaux réalisés avec une protection par encordement?

- Est-il permis de travailler avec une protection par encordement dans la présente situation?

Recours à des spécialistes

Faire appel à des entreprises spécialisées pour monter les échafaudages et les filets de protection.

Situation sur le chantier en cours

Existe-t-il des postes de travail où l'on ne recourt pas encore à une protection collective? Interrogez les collaborateurs et recherchez ensemble les solutions envisageables.

Contrôle

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Les bords de chute sont sécurisés avec un garde-corps à partir d'une hauteur de chute de 2,0 m.
 - Lors du montage de toits ou d'éléments de toit, des filets de sécurité sont montés à partir d'une hauteur de chute de 3 m.
 - Pour les travaux en façade, un échafaudage de façade est installé à partir d'une hauteur de chute de 3 m.
- Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect.

Responsable

Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de doute ou de difficulté.

Publications complémentaires

- Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst), www.suva.ch/1796.f
- Feuillelet d'information «La sécurité en s'encordant», www.suva.ch/44002.f



1 Recourir dans un premier temps aux mesures de protection collective (par ex. monter des filets de sécurité).



2 Garde-corps (barrières de protection)



3 Utiliser des plateformes élévatrices mobiles de personnel au lieu d'une protection par encordement.

Règle 9

Nous travaillons uniquement à des postes de travail sûrs dotés d'accès sécurisés.



Règle 9

Nous travaillons uniquement à des postes de travail sûrs dotés d'accès sécurisés.

Travailleur: Je n'utilise que des postes de travail et des accès sûrs. J'évite si possible d'utiliser des échelles simples.

Supérieur: Je veille à ce que les postes de travail et les accès soient sûrs. J'effectue des contrôles réguliers.

Méthode de formation

Tous les postes de travail doivent être accessibles en toute sécurité. Il faut laisser les accès libres de tout obstacle afin d'éliminer tout risque de chute de plain-pied. Il est interdit de monter ou descendre sur un échafaudage ou une structure porteuse.

Accès aux postes de travail

- Veiller à ce que les accès restent sûrs quelles que soient les conditions météorologiques.
- Installer et sécuriser des tours d'escaliers de manière réglementaire.
- Toujours sécuriser les échelles simples afin qu'elles ne puissent pas glisser ni basculer. Les échelles ne sont pas des postes de travail.

Plateformes élévatrices mobiles de personnel

- Privilégier les plateformes élévatrices mobiles de personnel aux échafaudages roulants.
- Ne pas utiliser les engins de levage pour le transport de personnes.
- Les plateformes élévatrices mobiles de personnel doivent être utilisées conformément aux indications du fabricant et par des personnes dûment formées.
- Vérifier que la voie de circulation est entièrement dégagée et sécuriser les bords de chute (protection anti-collision à la hauteur d'une demi-roue).

Postes de travail

- Planifier des mesures de protection collective pour les postes de travail situés en hauteur (faux plafonds, toits, etc.): filets de sécurité, échafaudages de façade, garde-corps, couvertures en cas d'ouvertures au sol).

- Prévoir si possible des plateformes élévatrices mobiles de personnel.
- Travailler avec une protection par encordement si le recours à une protection collective est impossible.

Situation sur le chantier en cours

Existe-t-il actuellement ou lors des prochaines étapes de montage des accès et des postes de travail qui ne sont pas appropriés ou qui ne satisfont pas aux prescriptions? Interrogez les collaborateurs et recherchez ensemble les solutions envisageables.

Contrôle

Énoncez les points qui seront contrôlés.

- Matériel d'accès en hauteur (PEMP, échelles, échafaudages, tours d'escaliers, etc.).
- Maintenance des équipements de protection collective. Expliquez les sanctions prévues en cas de non-respect.

Responsable

Indiquez un responsable à qui s'adresser en cas de doute ou de difficulté.

Publications complémentaires

- Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst), www.suva.ch/1796.f
- Fiche thématique «Accès aux échafaudages à l'aide d'escaliers et d'échelles», www.suva.ch/33025.f



1 Tour d'escaliers.



2 Accès et postes de travail sûrs.



3 Échelle avec plateforme.

Le modèle Suva Les quatre piliers



La Suva est mieux qu'une assurance: elle regroupe la prévention, l'assurance et la réadaptation.



Les excédents de recettes de la Suva sont restitués aux assurés sous la forme de primes plus basses.



La Suva est gérée par les partenaires sociaux. La composition équilibrée du Conseil de la Suva, constitué de représentants des employeurs, des travailleurs et de la Confédération, permet des solutions consensuelles et pragmatiques.



La Suva est financièrement autonome et ne perçoit aucune subvention de l'Etat.